

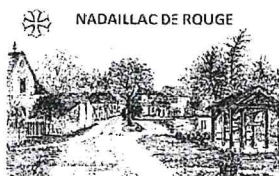
RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/06/2022
046-214602096-20220624-DE_2022_014-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 24 juin 2022 18 heures 30



Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 20/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 6

Votants: 8

Présents : Francis CHASTRUSSE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés: Didier LAJUGIE par Jean-Jacques LAJUGIE, Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés: Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE, Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: ventilation des prix et des surfaces pour la vente du chemin, du Barry - DE_2022_014

Monsieur le Maire Rappel les délibérations du 11.09.2020 autorisant l'enquête publique, du 01.10.2021 décidant du nouveau classement de la voirie communale, après enquête publique et du 27.12.2021, décidant du prix de vente. (3euros le m² pour une surface totale de 281m²)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le notaire nous demande de ventiler les surfaces et le prix vendu à Monsieur et madame EHRENFELD et monsieur et Madame VIROL.

Soit A :

- Monsieur Et Madame EHRENFELD Section A parcelle 2079 n d'une surface de 111m² pour un prix de 333 €, trois cent trente-trois euros.

-Monsieur Et Madame VIROL Section A parcelle A 2078 d'une superficie de 170 m² pour un prix de 510€, cinq cent dix euros.

Monsieur le maire rappelle que cette opération n'engage pas les frais de géomètre ainsi que de notaire, pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la ventilation des surfaces et des prix présentés ci-dessus, et mandate monsieur pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour Copie conforme à l'original

A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE



Acte Rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27/06/22
et publié le 27/06/22
le Maire, Francis CHASTRUSSE